

## SOUSCRIPTION

Mallarmé (*Petit air 2*) nomme « oiseau qu'on n'ouït jamais » la rime interdite en poésie classique, celle où un mot serait au singulier (*bosquet*) et l'autre au pluriel, du moins terminé par *-s (jamais)* :

*Voix étrangère au bosquet  
Ou par nul écho suivie,  
L'oiseau qu'on n'ouït jamais  
Une autre fois en la vie.*

Un sonnet = 2 quatrains + 2 tercets = 14 vers.  
Chaque poème ici est un micro-sonnet en 4+4+3+3 syllabes.  
Les quatorze strophes donnent un méga-sonnet ornithologique.

.....  
Vous pouvez commander cet ouvrage à l'aide de ce bulletin de souscription.

☞ Un des 100 exemplaires sur papier Arches pur coton 160 gr.

- 25€ frais de port compris.

☞ Un des 30 exemplaires numérotés de I à XXX signés par Robert Rapilly et Marie Vilain. Ces exemplaires sont accompagnés de la suite de gravures sur papier Arches pur coton 250 gr.

- 65€ frais de port compris.

Les exemplaires commandés vous seront adressés en octobre 2021.  
Merci t'envoyer votre règlement accompagné de votre adresse postale à :

éditions Berline-Hubert-Vortex  
14 rue de la Gaïeté  
59000 LILLE

Robert Rapilly  
&  
Marie Vilain

## L'OISEAU QU'ON N'OUÏT JAMAIS

*- QUATORZE ET UN SONNETS FRACTALS -*



B H V  
0 5 1  
2 0 2 1